# 4.6 Négociations et grèves dans les entreprises

n 2014, en France métropolitaine, 14,9 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ont engagé des négociations collectives. Cette proportion, quasi stable par rapport à 2013 (– 1,1 point), atteint 84,2 % dans les entreprises dotées de délégués syndicaux. Leur présence dans l'entreprise exige en principe l'ouverture de négociations sur certains sujets dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

En l'absence de nouvelle incitation légale, la part des entreprises ayant négocié en 2014 reste stable. Les négociations obligatoires sur l'égalité professionnelle et la pénibilité ont en principe déjà eu lieu et les accords qui en découlent ou les décisions unilatérales prises par défaut sont en vigueur. Les accords concernant le contrat de génération, d'une durée de trois ans, et les accords de maintien dans l'emploi, d'une durée de deux ans, qui ont orienté les négociations vers le thème de l'emploi en 2013, sont également en cours de validité.

En 2014, 78,8 % des entreprises qui ont ouvert des négociations ont signé au moins un accord, soit un repli de 2,9 points par rapport à 2013. 50000 accords d'entreprises ont été signés (dont 85 % par des délégués syndicaux, soit 4 points de plus qu'en 2013). Le thème salarial reste le premier abordé dans les négociations, le nombre d'accords qui en traite progresse de 11 % par rapport à 2013, alors que les accords concernant l'emploi reculent de 36 %.

En 2014, 1,4 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, soit une légère hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente. Les entreprises ayant connu au moins une grève emploient 23 % de l'ensemble des salariés du champ et 71 % d'entre elles ont au moins un délégué syndical, proportion inférieure de 17 points par rapport à 2013. L'intensification des arrêts collectifs de travail se poursuit en 2014, ce qui signifie que les arrêts collectifs de travail sont plus longs ou concernent plus de

salariés. Cependant, cette intensification est plus modérée que les deux années précédentes : le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1000 salariés est resté quasi stable (79 en 2013, 81 en 2014).

Plus de la moitié (57 %) des entreprises concernées par des grèves l'ont été au moins en partie dans le cadre de conflits nationaux, sectoriels ou interprofessionnels. Néanmoins, les motifs internes de mobilisation sont un peu plus souvent signalés (59 % des entreprises concernées par des grèves). 55 % des entreprises ayant connu au moins une grève déclarent avoir connu des arrêts collectifs de travail portant sur les rémunérations. Cette proportion est en progression de 10 points par rapport à l'année précédente, alors que les grèves liées à l'emploi sont nettement moins fréquentes en 2014 (–19 points) après avoir connu un pic en 2013.

En 2014, 9,4 % des entreprises ayant un délégué syndical déclarent avoir connu au moins un arrêt collectif de travail ; dans la plupart des cas, elles déclarent également l'existence d'une négociation collective au cours de l'année. La capacité de négociation s'accompagne donc souvent d'une capacité de mobilisation des salariés. Les deux actions supposent en effet la présence d'interlocuteurs en mesure de mener des négociations sur un champ assez large, donc très certainement en mesure également d'organiser collectivement les salariés. Les syndicats, par les ressources qu'ils sont susceptibles d'apporter aux salariés (représentation auprès de la direction, défense des droits des salariés, conseils, etc.), favorisent l'existence d'un processus englobant conflits, négociations et accords dans des chronologies diverses: soit qu'un conflit ait pour objectif d'obliger à l'ouverture de négociations, ou de peser sur l'issue de ces dernières, soit que la négociation collective constitue un moyen de mettre fin à un conflit. En outre, une grève menée sur un thème peut aboutir à la conclusion d'accords sur d'autres thèmes (rémunérations versus temps de travail ou emploi, par exemple).

### Pour en savoir plus

- « La négociation collective d'entreprise en 2014 », Dares Résultats n° 086, décembre 2016.
- « Les grèves en 2014 », Dares Résultats n° 085, décembre 2016.
- La négociation collective en 2014, coll. « Bilans et rapports », La Documentation française, juillet 2015.
- « Les représentants du personnel : quelles ressources pour quelles actions ? », Dares Analyses n° 084, novembre 2014.

# Négociations et grèves dans les entreprises 4.6

#### 1 Négociation collective signature d'accords et grèves dans les entreprises en 2014

1. Negociation confective, signature d accords et greves dans les entreprises en 2014							
		Grèves :					
	Entreprises ayant négocié au moins une fois	Salariés concernés par ces négociations	Entreprises ayant signé au moins un accord parmi celles ayant négocié en 2014	entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail			
Taille des entreprises							
10 à 49 salariés	6,8	6,1	74,2	0,5			
50 à 99 salariés	38,0	39,5	82,1	2,1			
100 à 199 salariés	61,8	62,5	82,4	4,7			
200 à 499 salariés	77,5	78,8	89,0	11,5			
500 salariés ou plus	92,8	96,2	90,0	27,5			
Secteur d'activité							
Industrie	25,0	74,9	80,6	3,3			
Construction	6,5	36.8	85,5	0,3			
Commerce	9,7	58,6	80,2	0,7			
dont transports et entreposage	21,2	77,2	73,2	1,9			
Services	16,1	60,4	75,7	1,7			
Entreprises ayant un délégué syndical	84,2	96,5	81,5	9,4			
Ensemble	14,9	61,5	78,8	1,4			

1. Cela concerne les négociations au niveau de l'entreprise, de l'un de ses établissements, de l'unité économique et sociale (UES) ou du groupe.

Champ: France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Lecture: 6,8 % des entreprises de 10 à 49 salariés ont engagé au moins une négociation collective durant l'année 2014. 6,1 % des salariés employés dans les entreprises de cette taille étaient donc potentiellement concernés par au moins une négociation. Pour 74,2 % d'entre elles, ces négociations ont abouti à la signature d'au moins un accord collectif courant 2014. 0,5 % des entreprises de 10 à 49 salariés ont connu au moins un arrêt collectif de travail en 2014. Source: Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

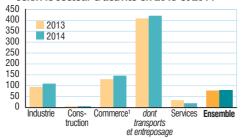
## 2. Thèmes abordés dans les accords d'entreprise signés en 2014

	Enquête Acemo DSE (hors négociation de groupe)			Enregistrement administratif des accords d'entreprise			
	Ensemble des entreprises (en %)	Entreprises ayant conclu un accord parmi celles ayant négocié (en %)	concernés	Nombre d'accords enregistrés par le ministère <sup>1</sup>	Variation du nombre d'accords 2013-2014 (en %)	Part d'accords signés par les délégués syndicaux (en %)	
Salaires et primes	11,2	64,5	34,0	17 141	11	95	
Emploi (gestion des âges, restructuration, PSE <sup>2</sup> , etc.) Égalité professionnelle entre	3,9	62,4	19,8	5 387	- 36	98	
les femmes et les hommes	4,4	57.8	15,8	4 507	<b>-</b> 9	96	
Épargne salariale (intéressement, participation, PEE, etc.)	3,4	77,8	23,5	12 653	- 24	54	
Temps de travail (durée, aménagement, etc.) Conditions de travail	5,1	58,4	16,7	10 449	4	93	
(dont pénibilité du travail) Autres thèmes	3,4 1,9	48,7 88,6	10,3 16,4	1 445 12 751	- 22 9	97 98	

Nombre d'accords abordant chaque thème en sachant qu'un même accord peut être multithème.
 2. PSE : plan de sauvegarde de l'emploi. Champ : France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole pour l'enquête Acemo DSE ; ensemble des accords d'entreprises (toutes tailles d'entreprises et tous secteurs confondus) pour la base des accords de l'enquête Acemo DSE. Les résultats de la rubrique « autres thèmes » sont indiqués, mais ils reflètent sans doute assez mal la réalité, les répondants se limitant souvent à des précisions sur les thèmes déjà suggérés.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise » et base des accords d'entreprise pour les enregistrements administratifs.

### 3. Nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité en 2013 et 2014



1. Le commerce comprend les entreprises du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « transports et entreposage » et de

« l'hébergement et restauration ». Champ : France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail. Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées individuelles non travaillées

(JINT) pour fait de grêve rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 111 jours pour 1000 salariés en 2014.

Source : Dares, enquêtes Acemo « Dialogue social en entreprise ».

# 4. Motifs de grève les plus fréquents en 2014

				GII /0
	Rémuné- rations	Emploi	Conditions de travail	Temps de travail
Industrie	74	20	11	11
Construction	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Commerce <sup>1</sup>	55	12	32	12
dont transports et entreposage	38	n.s.	49	n.s.
Services	34	12	21	5
Ensemble	55	15	19	9

1. Le commerce comprend les entreprises du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « transports et entreposage » et de

« l'hébergement et restauration ». Champ : France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur

marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail. Lecture : 74 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) survenues en 2014. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».